

Déclaration

Suite au discours du Président Sambu devant l'Assemblée Générale de l'ONU

Le Président Ahmed Abdallah Sambu a lui-même prononcé, le jeudi 21 septembre 2006, devant la 61^e Assemblée Générale de l'ONU, le discours au nom de l'Etat comorien.

Au cours de ce discours, il n'a eu aucun mot pour la situation de l'île comorienne de Mayotte, île dans laquelle de nombreux Comoriens sont pourchassés jusque dans la forêt par la police française et sont expulsés dans des conditions inhumaines, et cela sans tenir compte des nombreuses résolutions de l'ONU condamnant la présence française dans cette île.

Après avoir annoncé, au début de son mandat qu'il allait réintroduire cette question au sein de cette organisation, puis avoir prétendu, par l'intermédiaire de son Ministre des Affaires étrangères, que les circonstances ne le lui permettaient pas de le faire, le Président des Comores a complètement ignoré Mayotte lors de sa prestation à l'ONU.

Lors de son meeting devant les Comoriens de la diaspora à Paris, M. Ahmed Abdallah Sambu a délibérément été très évasif sur la question de Mayotte, alors qu'il n'a pas hésité à pourfendre le séparatisme qui n'a fait qu'approfondir les malheurs des Comoriens.

Le gouvernement actuel semble ne pas avoir de politique précise en ce qui concerne cette question. Comme nous le dénonçons déjà dans une déclaration du 30 juillet dernier, le gouvernement du Président Sambu a choisi de suivre les pas du gouvernement du colonel Azali et de mener une politique fatale pour l'intégrité et à terme pour l'unité du pays.

Tout en exigeant de son partenaire comorien de ne plus évoquer la situation de l'île comorienne de Mayotte à l'ONU et d'entamer des négociations bilatérales, l'Etat français accélère l'intégration de l'île au sein de la République française, et continue à procéder à des déplacements de populations vers Anjouan.

Lors de son Assemblée Générale, le 23 septembre 2006, le Collectif Comores-MasiwaMane

- a condamné la frilosité et le manque d'audace dans la manière dont le gouvernement actuel des Comores gère cette question ;

- s'est étonné du fait que le Président Ahmed Abdallah Sambu a appelé dans son discours à l'application du droit international dans plusieurs régions du monde, particulièrement sur la question du Sahara Occidental, en Palestine, au Liban, etc. et qu'il ait volontairement oublié la situation dans son petit archipel ;

- appelle les associations « dites de la société civile » et les partis politiques qui s'étaient montrés très virulents envers le gouvernement précédent sur cette « question de l'île comorienne de Mayotte » à interpeller le gouvernement du président Sambu, car quels que soient les liens que nous pouvons avoir avec ce gouvernement et quelles que soient les actions positives menées dans d'autres domaines, une partie du territoire des Comores ne peut être abandonnée pour des intérêts économiques ;

- appelle enfin le Président Sambu à respecter scrupuleusement les principes énoncés dans la Constitution de l'Union, constitution dont il a fait le serment sur le Coran de respecter. Or, celle-ci donne pour objectif au Président de l'Union de défendre l'intégrité des frontières de l'Union des Comores, « telles qu'elles sont internationalement reconnues » (article 6 et 12). Il n'y a pas de meilleur endroit pour défendre l'intégrité des frontières des Comores qu'au sein de l'ONU.

Collectif Comores-MasiwaMane
Comores_masiwamane@yahoo.fr
Le 23 septembre 2006